

**DOUBS** 

Numéro de l'assuré : 1 90 03 51 454 278 04

Nom de l'assuré :

KIPS Willy

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli :

https://assure.ameli.fr



Document établi le 28/04/2022

**CPAM DU DOUBS** 25036 BESANCON CEDEX

M. KIPS WILLY APP 280 54 RUE DE LA BEUSE AUX LOUPS 25200 MONTBELIARD

25036 BESANCON CEDEX

Le 28/04/2022

SIRFT Employeur

## Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2022 au 27/04/2022

- Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document clasm to 2010-1/2022	Oliver Employ
Aucune indemnité journalière n'est versée pour cette période.	
Le directeur de votre Caisse Primaire	CPAM DU DOUBS

d'Assurance Maladie